



COMPTE-RENDU

Réunion de Conseil Municipal

Du 06 Juillet 2015

L'an deux mille quinze, le six Juillet à 20 h 15, le Conseil Municipal de la commune de Saméon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence d'Yves LEFEBVRE, Maire de Saméon.

Présents : LEFEBVRE Yves, HERBOMMEZ Brigitte, BREMER Grégory, DEBIEVE Nathalie, MERESSE Marie-Pierre, DUHAMEL José, ROUSSELLE Christiane, CAREJE Annick, KRAWCZYK Richard, DEREMEZ Pascal, CHERI Kaye, HERBOMMEZ Jean Luc, RIGOLLE Edouard, DELCLOY Vincent, EUGENIO Stéphane.

Pouvoirs : De GRUSON Bernard à DUHAMEL José, de CURVERS Catherine à DEBIEVE Nathalie.

Absents:

Secrétaire de Séance : Stéphane EUGENIO

1) Approbation du compte rendu du 13/04/2015

Le compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 13 Avril 2015 est approuvé par l'assemblée présente.

2) Achat des anciens locaux de l'EHPAD

Le conseil, autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de l'immeuble sis 184, Rue de l'Eglise à Saméon aux conditions suivantes :

La mairie propose de verser à l'Association Diocésaine de CAMBRAI la somme de 272 000€ pour l'ensemble représenté sur le plan cadastral par le lot B de contenance 1732m² et correspondant à :

- 150 000€ pour la vente des satellites ;
- 122 000€ pour la vente de la maison en front à rue ;
- à cette proposition est ajouté l'engagement par le conseil municipal de prendre en charge la réalisation des peintures intérieures de l'église dont l'estimation actuelle est d'un montant de 50 000€ et avec une réalisation impérative en 2017, par une entreprise qualifiée avec ses polices d'assurance sous les directives de l'art sacré, et la prise en charge par la commune de la remise en état du chauffage et de la ventilation en 2016 ;

3) Emprunts

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité

- d'adopter le plan de financement nécessaire à l'équilibre de l'opération.
- d'autoriser le maire à négocier librement les conditions financières des prêts (durée, taux, périodicité notamment) avec les établissements bancaires, pour un montant de 442 000€ euros.
- d'autoriser le maire à signer les contrats de prêt.

4) Décisions Modificatives

a) DM1

CONSIDERANT la cession à titre gracieux du véhicule communal KANGOO et les écritures s'y référant ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, A l'unanimité, Décide

- Créer une recette au 041-2182 de 6499.51€
- Créer une dépense au 041-204421 de 6499.51€

b) DM2

CONSIDERANT la délibération du 06/07/2015 relatives aux emprunts pour l'achat et la réhabilitation des anciens locaux de l'EHPAD pour un montant de 442 000€ ;

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, décide de procéder

- En fonctionnement à:

- ❖ Un virement

Compte à réduire				Compte à couvrir			
Chp	Cpt	Nature	Montant	Chp	Cpte	Nature	Montant
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	1379.25€	66	66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	1379.25€
			1379.25€				1379.25€

- ❖ Création d'une recette au 042-722 de 70 000.00€
- ❖ Création d'une dépense au 011-6068 de 70 000.00€

➤ En investissement à :

Création de recettes					Création de dépenses				
Ch	Cpt	Op	Nature	Montant	Ch	Cpt	Op	Nature	Montant
16	1641	OPFI	EMPRUNTS EN EUROS	442 000.00 €	21	2115	62015	ACHAT ANCIENS LOCAUX EHPAD	272 000.00€
					16	1641	OPFI	EMPRUNTS EN EUROS	10 391.97€
					21	21782	52015	MERCEDES	1 000.00€
					23	2313	72015	ISOLATION ECOLE ET FOYER RURAL	1 000.00€
					040	2313	12015	REHABILITATION EHPAD	70 000€
					23	2313	82015	CHAUFFAGE EGLISE	10 000.00€
					21	21538	42015	ECLAIRAGE BALORY ET AUTRES(S)	77 608.03€
				442 000.00 €					442 000.00€

5) Tarifs Gîte Communal

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de location du gîte communal situé à l'étage de la Mairie, à compter du 1er janvier 2016 :

360 euros / semaine (du lundi au vendredi)

220 euros / weekend 2 nuits

290 euros / weekend 3 nuits

890 euros / 3 semaines

Forfait ménage : 80€

6) Tarif cantine et choix du prestataire

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- autorise Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de restauration scolaire avec la Société LYS RESTAURATION ;
- décide de ne pas augmenter le ticket de cantine. Celui-ci reste donc à 3€ pour l'année scolaire 2015/2016.

7) Tarif garderie

Le Conseil Municipal DECIDE à l'UNANIMITE de conserver la tarification horaire 2014/2015 appliquée à la garderie municipale pour l'année scolaire 2015/2016. Le tarif reste à 2.00 € l'heure.

8) Divers

Intercommunalité – Groupement de commande gaz et électricité

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Décide d'adhérer au groupement de commandes relatif à la fourniture de gaz et à l'électricité ;
- Approuve la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes Pévèle Carembault coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention,
- Autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.